

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 8 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-Sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 02/04/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2021.

Présents : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. CHESNEL Jean-Fabien, Mme CLASSEAU Evelyne, M. MEIGRET Julien, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, M. MORIN Frédéric, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme DUFROU Virginie

Excusés ayant donné procuration : M. BRUNET Paul à M. SAUZEAU Dominique, M. GAMBERT Éric à M. GOBBE Thierry

A été nommée secrétaire : Mme MERY BEAUGRAND Rachel

2021-25 – VOTE DE SUBVENTION FONCTIONNEMENT POUR L'OGEC ANNÉE 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le montant de la subvention de fonctionnement allouée à l'école Sainte-Marie pour l'année 2021.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT O.G.E.C

Année 2021	Bases de calcul	
	Maternelle	Primaire
Montant de la participation communale		
Nombre d'élèves ayants droits	41	67
Montant de la participation	1 299.35 €	284.56 €
Sous-total	53 273.35 €	19 065.52 €
TOTAL	72 338.87 €	

Madame Anne BOULAIN sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE

Le Maire à mandater ces dépenses : 72 338.87€ à l'O.G.E.C. à l'article 6558 du Budget Primitif 2021.

Adopté à l'unanimité.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/04/2021
Le Maire

Olivier BARRÉ

